



santé
famille
retraite
services

des CHARENTES

AVIS DE PUBLICITE RELATIF A UN MARCHE PROCEDURE ADAPTEE

(art. 28 & 40 II du Code des Marchés Publics)

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

N° du marché MSA : 003-14-1617

1 - Dénomination et adresse de l'organisme qui passe le marché :

Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes (MSA)
1, Bd Vladimir - Fief Montlouis
17106 SAINTES Cedex
tél : 05 46 97 50 50
fax : 05 46 92 56 21

2 - Pouvoir Adjudicateur :

M. le Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes

3 - Objet du marché :

Maintenance thermique et climatique des locaux de la MSA sur site 17 (SAINTES) & de 2 sites 16 (ANGOULEME): prestations de conduite et d'entretien nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des chauffage, rafraîchissement, climatisation, ventilation et alimentation en eau et autres des bâtiments de la MSA.

4 - Durée du marché :

A compter du **1^{er} Juillet 2014**, pour une durée de **4 ans** soit jusqu'au **30 Juin 2018**.

5- Forme de marché et type de procédure :

Le marché est constitué sous forme de **2 lots** :

- **Lot N°1 = Siège social de la MSA à SAINTES (17)**
- **Lot N°2 = Bâtiment de la MSA à ANGOULEME & son res taurant d'entreprise (16)**

La procédure engagée est régie par l'article 28 du Code des Marchés Publics (**procédure adaptée**).

6 - Sous-traitance / Co-traitance :

La sous-traitance et la co-traitance ne sont pas souhaitées dans le cadre de ce marché. Néanmoins, elles peuvent être autorisées **sous réserve de l'accord préalable de la MSA** (les mêmes justificatifs que ceux exigés de l'attributaire devront alors être produits)

7- Critères d'attribution pour le classement des offres (par ordre décroissant):

❶ **La valeur technique : 55 points** jugée sur la base des informations contenues dans le dossier de réponse des candidats par application des 3 sous critères suivants :

✓ Conformité des prestations aux besoins de la MSA pour chacun des sites et valeur qualitative des apports supplémentaires éventuels (mémoire technique à joindre à l'offre) **(20 points)**

✓ Engagements en terme de conditions et de suivi des installations maintenues (temps de maintenance / qualité) à savoir cohérence du planning prévisionnel détaillé de mission remis par les candidats, au regard du temps nécessaire à la bonne réalisation des prestations (garantie de résultat et objectifs de qualité) **(25 points)**

✓ Moyens matériels et humains mis à disposition et notamment qualité de l'équipe dédiée à la prestation : le candidat indiquera le nombre de personnes et les compétences (qualifications à fournir) qu'il entend mobiliser pour mener à bien cette mission **(10 points)**

② Prix global de l'ensemble des prestations : 40 points

La méthode de jugement des prix sera établie sur la base des informations portées par les candidats sur les bordereaux de prix joints en annexes 2 & 3 du CCTP.

Le candidat présentant l'offre la moins disante obtiendra la note maximale. Les autres candidats seront notés proportionnellement en fonction de l'écart constaté entre leurs offres et l'offre la moins disante, par application de la formulation suivante :

Note du candidat = (prix le plus bas / prix du candidat) X 40 points

③ Les mesures prises dans le cadre d'une politique de développement durable : 5 points

Seront appréciées les actions engagées par le candidat en matière de respect de l'environnement dans le contexte général de son entreprise et dans le contexte particulier de la mission MSA à laquelle il se porte candidat (selon descriptions détaillées dans le mémoire justificatif).

8 - Renseignements administratifs et techniques :

Tous renseignements d'ordre administratif ou technique sont à solliciter auprès de :

MSA des Charentes
Services Généraux - Responsable Pierre PAPON
Fief Montlouis
17106 SAINTES CEDEX.
Dossier suivi par Mme Joëlle MARTIN
Tél :05.46.97.53.30
Fax :05.46.92.56.21
courriel : infomp@charentes.msa.fr

9- Visite préalable des installations à maintenir :

Chaque candidat souhaitant répondre à la consultation **devra au préalable** prendre rendez-vous avec les services techniques de la MSA (Mme Joëlle MARTIN - tél : 05 46 97 53 30) afin de convenir d'une date de visite des locaux et des installations. L'attestation de visite est l'un des documents obligatoires de la recevabilité du dossier.

10- Date limite de réception des candidatures / Remise des offres :

La date limite du dépôt de remise des offres est le **Vendredi 18 Avril 2014 à 17h.**

Les candidats pourront transmettre leur offre sous enveloppe soit :

- par pli **recommandé avec accusé de réception**
- par dépôt à l'accueil au siège de la MSA à SAINTES (ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h30 et de 13 h15 à 17 h).

L'enveloppe extérieure portera l'adresse de la MSA :

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES CHARENTES
Service Achats
1, Bd Vladimir - Fief Montlouis
17106 SAINTES CEDEX

et les mentions suivantes : « **MARCHE DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET CLIMATIQUES DE LA MSA DES CHARENTES** » - **NE PAS OUVRIR**

Les entreprises non retenues seront informées **au plus tard le 30 Mai 2014**

Ne sont pas admis à soumissionner les candidats en liquidation judiciaire (art 43 CMP)

11- Présentation des offres de candidature :

Pour être examinée, l'offre formulée par le prestataire devra, outre les documentations remises au titre des documents techniques, être obligatoirement accompagnée,

Soit : des formulaires DC1 et DC2 ou équivalents (disponibles sur le site www.minefe.gouv.fr à la rubrique « marchés publics »),

Soit : des documents mentionnés ci après :

- art 44-1^o: si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- art 44-2^o: une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 (interdictions de soumissionner).

En outre : Les attestations d'assurances de responsabilité civile en cours de validité.

12- Justificatifs à produire par l'attributaire :

Aux fins de conférer un caractère définitif à l'attribution, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire, au plus tard dans les 8 jours suivant la demande de la MSA, les documents suivants :

- pièces mentionnées à l'article D8222-5 du code du travail (travail dissimulé) ou formulaire DC6
- formulaire DC7 (disponible sur le site www.minefe.gouv.fr à la rubrique « marchés publics ») : obligations sociales et fiscales

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché pourra être résilié aux torts exclusifs du prestataire contractant.

13- Délais de paiement :

Après acceptation du marché, et réalisation par le prestataire de ses engagements contractuels validés par la MSA, règlement par virement dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception des factures.

14- Date d'envoi de l'avis à la publication :

20 Mars 2014